



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 19 février 2021

COVID19 : RAPPEL DES MESURES EN VIGUEUR DANS LES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

Les vacances d'hiver ont débuté il y a deux semaines. Même si l'affluence est moindre par rapport aux années précédentes, les stations de sports d'hiver du département accueillent plusieurs milliers de vacanciers.

Depuis le début des vacances, plusieurs signalements faisant état du non-respect des mesures sanitaires et des gestes barrières dans les stations de sports d'hiver ont été remontés à la préfecture.

Il est constaté une augmentation notable de la fréquentation des navettes. Pascal Bolot, préfet de la Savoie, rappelle que, comme sur tout le territoire, les règles en vigueur dans les transports en commun doivent s'appliquer : le respect d'une distanciation physique minimale, notamment au niveau des abribus et de leurs abords, le port du masque à l'intérieur des véhicules de transport ainsi que le strict respect de la jauge maximale de passagers.

S'agissant des terrasses de bars et de restaurants, tous les mobiliers permettant aux usagers de s'asseoir ou de s'allonger sont interdits. Seuls les mobiliers permettant la consommation debout peuvent être installés sous réserve de respecter une limitation de quatre personnes par mobilier et une distanciation physique de plus de deux mètres. Il appartient au gérant de l'établissement de veiller à ce que ces installations ne contribuent pas à la formation d'attroupements et de rassemblements supérieurs à 6 personnes sur la voie publique.

Enfin, le préfet rappelle que la pratique de l'hélicoptère, permettant un acheminement au sommet des pistes, est rigoureusement interdite.

Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, a écrit ce jour aux maires des communes support de stations de montagne afin de leur rappeler les mesures en vigueur et les règles à respecter.

Dès ce vendredi et durant les deux prochaines semaines, les contrôles des forces de l'ordre seront renforcés afin de s'assurer du respect de ces mesures.

Comme indiqué par le ministre des solidarités et de la santé le 18 février, la situation sanitaire du pays reste fragile. Il est primordial que chacun maintienne ses efforts et un haut niveau de vigilance afin de limiter la diffusion du coronavirus. Même en vacances, le respect du port du masque, de la distanciation et des gestes barrières est essentiel.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 24 99 84 67
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr